



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 22 NOV 2022

N/RÉF : 277⁴ /DGPA/DMSE/DA/DSUR/CIS/KDCE 357

NOTE AUX USAGERS

Objet : vignette du 1^{er} trimestre 2023

Les usagers du port d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons d'accès du 1^{er} trimestre de l'année 2023 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et code ISPS) et seront exigibles à partir du 02 janvier 2023.

Aussi, sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptable à compter du 01 décembre 2022. #

Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES	13
-PORTSECURITE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP	1
-OIC	1
-ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre du Mérite Maritime #